



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 30
Communes de Saint-Vincent-de-Salers et Trizac

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n° 25-0892 du 02 avril 2025, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs et Chefs de service départementaux.
- Vu la demande de l'entreprise RMCL.
- Vu l'avis favorable des services des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'avis favorable des maires de Saint-Vincent-de-Salers et Moussages
- Vu la consultation pour avis du maire de Trizac et Le Vaulmier

Considérant que pour permettre les travaux de réfection de chaussées, et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 30

Sur proposition du coordonnateur territorial de Mauriac.

ARRÊTÉ

Article 1 :

- Pendant la période du 10 au 13 juin 2025 (pendant les phases du chantier), la Route Départementale n°30 sera fermée à la circulation entre les PR 13+800 et 21+000, le carrefour avec la RD678 et le pont sur le Marilhou.

Article 2 :

- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 30, 12, et 678 via Le vaulmier, Saint-Vincent-de-Salers, Pons et Moussages.

Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise RMCL en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le centre routier de Riom-ès-Montagnes.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
- l'antenne de Riom-ès-Montagnes
- M. le Directeur de l'entreprise RMCL

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- Les mairies de Trizac et Saint-Vincent-de-Salers et Moussages.
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

06 JUIN 2025

Aurillac le :

Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal

Le Directeur des Mobilités


Philippe FABREGUE *J. Roux*

Utiliser la touche 'espace' pour déplacer la carte pendant que l'outil est activé...

- itinéraire de déviation
 - Route fermée à la circulation
- Travaux de chaussées RD30
Du 10 juin au 13 juin 2025



Fabrice Bouscatier

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: jeudi 22 mai 2025 13:41
À: Fabrice Bouscatier
Cc: RICHARD Jean-Marie
Objet: RE: déviation RD30

Bonjour,

Les services de TC Région ne seront pas modifiés par cette déviation.

Cordialement,

François Delcausse

Assistant technique
Service antenne du Cantal
Direction adjointe territoire Auvergne
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires
Tél. : 04 73 31 85 02 - Mobile : 06 17 26 85 31



Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30
et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



De : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Envoyé : mardi 20 mai 2025 16:42
À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : déviation RD30

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre de grave émulsion sur la RD30 entre les PR 13+800 et PR21, le route sera fermée du lundi 2 juin au vendredi 6 juin 2025.
Une déviation sera mise en place par la RD12 via Le Vaulmier et St-Vincent-de-Salers puis la RD678 via Moussages.
(plan joint)

Merci de nous retourner votre avis par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Fabrice Bouscatier

De: Mairie MOUSSAGES
Envoyé: mercredi 4 juin 2025 09:35
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE : déviation RD30

Monsieur Bouscatier,

Monsieur le Maire vous transmet un avis favorable pour cette déviation.

Cordialement.

Aurore VAN HAEREN
Secrétaire de mairie

Mairie de Moussages
19 Rue Saint Barthélémy
15380 MOUSSAGES
04.71.40.07.68

Ouverture du secrétariat :
Du lundi au vendredi, de 9h à 13h

Le : 28 mai 2025 à 10:11 (GMT +02:00)
De : "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>
À : "Mairie MOUSSAGES" <mairie-moussages@wanadoo.fr>
Objet : déviation RD30

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre de grave émulsion sur la RD30 entre les PR 13+800 et PR21, le route sera fermée du lundi 10 juin au vendredi 13 juin 2025.

Une déviation sera mise en place par la RD12 via Le Vaulmier et St-Vincent-de-Salers puis la RD678 via Moussages. (plan joint)

Merci de nous retourner l'avis des maires par retour de mail.

déviati3n RD30

Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>

mardi 20 mai 2025 à 16:40 réception

À : Mairie LE VAULMIER , Mairie SAINT VINCENT DE SALERS , Mairie TRIZAC



20250602 plan déviation travaux ...
3 Mo

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre de grave émulsion sur la RD30 entre les PR 13+800 et PR21, le route sera fermée du lundi 2 juin au vendredi 6 juin 2025.

Une déviation sera mise en place par la RD12 via Le Vaulmier et St-Vincent-de-Salers puis la RD678 via Moussages. (plan joint)

Merci de nous retourner l'avis des maires par retour de mail.

Cordialement,



Fabrice BOUSCATIER
Coordinateur Territorial Mauriac
Direction des Mobilités
Pôle Appui Territorial
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08
fbouscatier@cantal.fr

*Avis favorable,
St Vincent de Salers,
le 21 mai 2025.*

Le Maire,
Gérard CHANCEL.



Chaque jour à vos côtés

📎 Pour en savoir plus, téléchargez ce message sur notre site.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Fabrice Bouscatier

De: Mairie SAINT VINCENT DE SALERS
Envoyé: vendredi 23 mai 2025 14:07
À: Fabrice Bouscatier
Objet: RE : RE: déviation RD30

Monsieur Bouscatier,

Gérard CHANCEL, maire de Saint-Vincent de Salers, vous indique en retour qu'il émet un avis favorable au titre de la déviation du 10 au 13 juin 2025.

Avec l'espoir de répondre à votre attente,

Très cordialement,

Marie-Laure Dubois,
secrétaire de mairie.

Le : 23 mai 2025 à 09:53 (GMT +02:00)
De : "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>
À : "Mairie LE VAULMIER" <mairie.levaulmier@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT VINCENT DE SALERS" <mairie-stvincent@orange.fr>, "Mairie TRIZAC" <mairie@trizac.fr>
Objet : RE: déviation RD30

Bonjour,

Je vous remercie de vos retours.

L'entreprise nous informe finalement que les travaux seront réalisés du 10 au 13 juin 2025.

Merci de me confirmer votre avis par retour de mail.

Cordialement,

Fabrice Bouscatier.

De : Fabrice Bouscatier
Envoyé : mardi 20 mai 2025 16:40
À : Mairie LE VAULMIER <mairie.levaulmier@wanadoo.fr>; Mairie SAINT VINCENT DE SALERS <mairie-stvincent@orange.fr>; Mairie TRIZAC <mairie@trizac.fr>
Objet : déviation RD30